

Dieu ! Dieu Seul ! Qui n'a pas accepté cette maxime n'a encore rien compris ni vécu de notre religion. "Il est vivant, le Dieu devant qui je me tiens", s'écrie le Prophète Elie, le Père du Carmel, c'est pour sa seule Gloire qu'il tient tête aux prophètes et aux prêtres de Baal : "Je suis enflammé de zèle pour mon Seigneur, le Dieu des Armées célestes". Ce Dieu vivant est Esprit, Vérité, Amour. L'Eglise épouse sa Pensée, elle y adhère sans réserve et s'y attache à jamais, en la Personne de Jésus-Christ qui est le Verbe de Dieu révélé. Ce lien puissant de communion d'esprit à Esprit forme le noeud d'un mariage mystique. "Je t'épouserai dans la foi", promettait le Dieu d'Israël par la bouche d'Osée. A son peuple charnel, rebelle et sans cesse "prostitué" aux idoles, succéderait un Peuple Nouveau qui lui serait comme une épouse lui ayant juré sa foi, attentive à se garder corps et âme, coeur et esprit pour Lui Seul. Saint Thomas, Saint Jean de la Croix ont expliqué cette fidélité conjugale de l'Eglise au Christ par ce qu'elle a de plus profond. De même que l'épouse use et jouit de l'époux comme de son propre corps, trouvant en lui la plénitude qu'elle cherche, de même l'Eglise adhère de tout son être à la Parole de Dieu, à la Sagesse du Père qui lui est donnée, elle s'y repose et en jouit comme de ses certitudes propres. Elle habite dans l'Esprit de Dieu et Il habite en elle à jamais. Ainsi la Révélation de Dieu est-elle la conviction de son intelligence, l'unique bien de son coeur, la règle souveraine et la loi de sa vie. Telle est la foi, que Dieu propose à chacune de nos âmes comme à la Grande Eglise. C'est un mariage spirituel, et aucune amitié, aucune alliance de la terre ne peut approcher, en plénitude, en bonheur, en jalousie, en ferveur, cette union où l'Esprit divin imprime son empreinte dans un esprit créé qui s'ouvre, s'abandonne et se colle à Lui, pour en être rempli et possédé. CREDO ! L'âme, explique Saint Thomas, impuissante à rien connaître des mystères par ses propres investigations, s'approprie les pensées de l'Esprit divin et leur donne, à cause de Lui qui les voit dans une parfaite lumière, un degré de certitude absolue. L'Epouse ne sait ni ne comprend par elle-même qu'imparfaitement. Mais dans le baiser spirituel par lequel ils échangent leurs êtres, elle entre en possession de la science et de la sagesse parfaites de son Epoux, tout autant qu'Il le veut. Elle en use et en jouit comme de son propre bien, et Lui se plaît à les imprimer en elle (Exp. sup. Symb., 1; Cant. Spirit., str. 11).

La pensée de Dieu, Vérité Première unique, claire, absolue, une fois pour toutes révélée en Jésus-Christ, est dès lors la seule nourriture des fidèles. Tout le reste s'efface devant elle. Certitudes scientifiques, opinions des hommes, nouveautés prétendues ou exigences du monde mènent leur ronde vaine à l'entour de cette âme, de cette Eglise, éprise de son Epoux, comme les assiduités des prétendants se heurtaient à l'indifférence de la sage Pénélope attendant longuement le retour d'Ulysse. L'Eglise est suspendue aux lèvres de son Seigneur, elle l'écoute et n'écoute que Lui, rassasiée et sûre de tout ce qu'il lui dit, comme Marie de Béthanie, oublieuse de tout ce qui n'est pas Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié.

Cette Pensée divine est entièrement dévoilée, cette Vérité est révélée. Progressivement disposée à l'entendre, l'humanité en a reçu la plénitude en Jésus-Christ, et les Apôtres, jouissant du privilège unique de l'inspiration, l'ont comprise mieux que personne avant ni après eux et l'ont enseignée parfaitement. Dès lors, la vérité dernière de toutes choses est connue, répandue et reçue, au point que chacun de nous, instruit de son catéchisme, possède avec certitude la connaissance vraie des Mystères de Dieu. Objectivement. Cette semence nourrit et féconde l'être spirituel. Il entre alors activement dans les desseins de Dieu, dans ses volontés et jusque dans les sinuosités de son oeuvre. Je crois ainsi, dans le simple et unique mouvement de la foi, à tout ce qu'Il dit et ce qu'Il veut, jusqu'au moindre détail. Tout m'est sacré qui vient de Lui, mon Epoux, par le canal assuré, infaillible, de son Eglise. Il n'y a pas d'année ni de saison pour la foi catholique, qui est normalement loyale, pure, entière, sûre et certaine, continuelle et vivante. Par grâce, la foi est au fondement de toute la construction spirituelle, et si parfois l'espérance se mêle d'espoirs humains par trop temporels, si souvent la charité est battue en brèche et blessée par les retours de l'égoïsme et de toutes sortes de vices, la foi a pour caractère d'être stable, ferme, tranquille. Dieu l'a voulu ainsi, pour bâtir sur elle l'édifice de notre sainteté. La volonté demeurera longtemps rétive, le corps et le coeur insoumis, que cependant l'intelligence sera conquise et pacifiée par le partage des divines certitudes, dans la foi.

"Credidi propter quod locutus sum !" chante l'Eglise. J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. L'apostolat de la prédication et le témoignage du martyr sont les marques de cette foi inaltérable et unique de l'Epouse du Verbe, Parole éternelle de Dieu, Dieu lui-même.

Cette foi de l'Eglise refuse tout mélange d'erreur et toute sollicitation d'hérésie, de schisme ou d'apostasie qu'elle ressent, selon le langage biblique, comme un adultère spirituel, comme une idolâtrie. Telle est bien la fidélité de l'unique Epouse du Seigneur, que non seulement elle garde sa Parole et définit sa Pensée, assistée pour cette tâche par l'Esprit Saint, mais encore qu'elle rejette et condamne tout ce qui y contredit dans le langage et les inventions des hommes que séduit l'Esprit de Satan. ELLE ANATHEMATISE. Elle prononce une malédiction sur les auteurs d'erreurs, loups dévorants dont il importe de préserver le troupeau fidèle en les chassant des bergeries et les mettant à mort, mais bien plus, insulteurs de la Gloire de Dieu et barbouilleurs des Tables sacrées de sa Loi. Toute fausse religion ou doctrine est un outrage à la Sagesse et à la Seigneurie de son Epoux, Jésus-Christ. Toute compromission serait un blasphème. Aussi cette exclusive pureté de la foi tient-elle plus que tout au coeur de l'Eglise : "Quiconque veut être sauvé doit avant tout professer la foi catholique. Celui qui ne la gardera pas intégrale et inviolée, infailliblement périra pour l'éternité", proclame le Symbole de Saint Athanase, et il conclut : "Telle est la foi catholique, quiconque ne la gardera pas fidèlement et fermement ne pourra pas être sauvé." La vérité de Dieu ne pourrait tolérer, dans un même coeur, le voisinage d'erreurs humaines sans cesser par le fait d'être divine et vraie. Les hommes de bonne volonté la gardent pure et parfaite s'ils la possèdent, l'accueillent avec joie s'ils la trouvent enfin. Seuls les méchants la repoussent et, en cela, ils sont inexcusables. Sont-ils sincères? Qu'est-ce à dire? Etre fidèle seul importe.

Donc fidèles, prêtres, évêques, et pape même ne sont membres de l'Eglise Sainte de Dieu qu'autant qu'ils adhèrent à la foi apostolique et repoussent tout ce qui y contredit, qu'ils sont fidèles à l'Unique Epoux de leurs âmes et ennemis des séducteurs impies et des idoles de Satan. Ils doivent à leur Maître et Seigneur ce double témoignage de leur fidélité, de professer tout ce que tient pour révélé la Sainte Eglise leur Mère et de condamner avec anathème tout ce qu'elle a réprouvé. "Quiconque n'est pas avec moi est contre moi, déclarait Jésus, et qui n'amasse pas avec moi dilapide". Nul ne peut se refuser à condamner l'erreur, sous quelque motif que ce soit, sans outrager Dieu et ravaler sa Parole au niveau des diverses et incertaines opinions des hommes. Une foi "libérale" n'est ni sincère ni droite, son espérance diverge d'avec les volontés divines, sa charité n'est plus que crime et adultère.

Et voilà bien la question cruciale de cette "Année de la foi", décrétée par le Souverain Pontife, qui s'ouvre aujourd'hui. Au jour trois fois néfaste du 11 octobre 1962, les Pasteurs de l'Eglise ont décidé de ne plus condamner schismatiques, hérétiques et athées ni leurs complices. Jean XXIII s'est-il rendu compte de ce qu'On lui faisait dire ? Cette revendication du modernisme, qui refuse à l'Eglise le droit de prononcer des anathèmes, devenue décision "pastorale" de l'"Eglise en état de Concile", est une déclaration de polygamie spirituelle, disons le mot, d'adultère. L'Epouse du Christ accepte aussi l'étreinte, l'empreinte et la semence des autres religions et doctrines. Elle s'assoit à la table des démons ! Marx, Darwin, Freud, avec Jésus-Christ ! La foi jurée s'associe d'autres fois humaines, dans le domaine propre de la religion, de sa morale, du salut des âmes et de la béatitude promise ! Il ne s'agit pas de philosophie ou de science, il n'est pas question d'engager des serviteurs pour les offices subalternes de la cour et de la basse-cour. Non ! La même Eglise qui professe la Foi de son Epoux, tolère aussi, admire et laisse se répandre dans le coeur de ses enfants, les semences d'erreur et de schisme de Luther et Calvin, Lamennais et Teilhard. Horreur...

Cette "ouverture", cette prostitution sacrée, dure depuis six ans. Il est temps que cela cesse. Dans l'histoire millénaire de l'Eglise, ce n'est qu'un instant de vertige et d'égarement. Déjà ceux qu'anime le zèle de la Maison de Dieu font sommation aux Pasteurs de rétracter leurs erreurs et la fausse charité de leur indifférence, de purifier l'Eglise de toute semence de corruption (1). La virginité consacrée comme le célibat des prêtres ne sont que des grâces secondaires qui dépendent entièrement de la pureté première de la foi. Celle-ci se relâche, et c'est pourquoi celles-là se corrompent. Faute de condamnation actuelle et efficace des erreurs, et d'anathèmes sur les hérésiarques de l'intérieur et de l'extérieur, il y a carence de l'Autorité, si touchants que soient ses intentions et ses efforts, c'est une sorte de "vacance" du Siège Apostolique et de tant de Sièges épiscopaux... Sont membres de l'Eglise ceux-là seuls qui joignent à la profession de tous les dogmes catholiques la répudiation et l'anathème de toute hérésie, de tout schisme, idolâtrie et athéisme. Qui donc appartient encore à l'Eglise ? Nous l'allons voir ! Nous le saurons cette année ! Enfin le Masdu et ses complices seront jetés dehors.

G. de Nantes

(1) Lire la "Dernière lettre d'un curé de campagne", du courageux Abbé COACHE. (60) Montjavoult. 3 F. - Et le "Courrier de Rome", bulletin anonyme, 25 rue Jean Dolent, Paris XIVème -

872

- 1) 11. Oktober 1962
- 2) Durch Kritik gemäßigte Annahme
- 3) Mit Vorbehalt
- 4) " "
- 5) " "
- 6) ablehnend
- 7) mit Vorbehalt
- 8) ablehnend
- 9) undiskutierbar
- 10) undiskutierbar
- 11) vom außerordentlichen Lehramt
- 12) Es gab schon während und in verstärktem Maß nach Ende des Konzils in den einzelnen Ländern eine mehr oder weniger starke Opposition von Klerikern und Laien gegen bestimmte Konzilsdekrete und besonders ihre einseitige modernistische Auslegung und Verwirklichung. Im übrigen vgl. Ausführungen zu Nr. 16.
- 13) Nein. Der Papst besitzt als oberster Lehrer der Kirche die Gnade des Bewahrtwerdens vor dem Irrtum in Sachen des Glaubens und der Moral, die Christus seiner Kirche verheißt hat. Diese Verheißung gilt nicht dort, wo er sich in seiner Verkündigung nicht an die Gesamtkirche wendet (z.B. in Ansprachen vor einzelnen Gruppen, Uno usw.).
- 14) -----
- 15) -----
- 16) Hinsichtlich des Konzils stellt sich die grundlegende Frage, wie weit seine Beschlüsse überhaupt rechtsverbindlich sind. Es dürfte nämlich zweifelhaft sein, ob die modernistische Mehrheit des Konzils je die Intention besaß, die Konzilsbeschlüsse zu verwirklichen. Nach allgemeiner Rechtsauffassung müssen aber Rechtsvorschriften dem Willen des Gesetzgebers entsprechen. Der vom Gesetz betroffene darf verlangen, daß der Gesetzgeber ihn nicht täuschen will, daß er Vertrauen und Gerechtigkeit, die Grundlagen jeder Rechtsordnung voraussetzen kann. Daß die modernistische Mehrheit des Konzils nie den Willen besaß die Dekrete von Vaticanum II in ihrer Gesamtheit zu verwirklichen, zeigt eindeutig ihr Verhalten gegenüber der Liturgiekonstitution, aber auch gegenüber

anderen Teilen der Konzilsbeschlüsse, die für sie nur eine willkommene Ausgangsbasis schuf, um das in die Tat umzusetzen, was sie den "Geist des Konzils" nennen.

- 17) 2
- 18) Ja. Der Häresie verdächtig in Kundgebungen, die nicht Lehrentscheidungen ex cathedra sind.
- 19) siehe Nr.20
- 20) Man wird die Kundgebungen Pauls VI., soweit sie nicht Lehrentscheidungen ex cathedra darstellen, auf ihre Rechtgläubigkeit überprüfen und notfalls verwerfen müssen. Insofern besitzt der gegenwärtige Papst keine volle Autorität in der Kirche mehr.
- 21) Daß eine bestimmte Zahl von Bischöfen während und nach dem Konzil sich laufend der Häresie schuldig machten, unterliegt keinem Zweifel. Sie haben dadurch ebenfalls jedenfalls einen Teil ihrer Autorität verloren.
- 22) Diese Bischöfe sind in Rom zu denunzieren.
- 23) Ihre Absetzung kann nur durch einen Urteilsspruch von Rom erfolgen.
- 24) Die Auflehnung ist ins Auge zu fassen, da alle bisherigen Formen des Widerstandes die Häretiker von ihrem Weg nicht abbringen konnten.
- 25) Eine Opposition ist in allen genannten Bereichen zu organisieren.
- 26) Verweis zwecks Besserung ist zulässig und wünschenswert. Abdankung ist bei derzeitiger Zusammensetzung des Kardinalkollegiums gefährlich. Absetzung eines rechtmäßigen Papstes sieht das Kirchenrecht nicht vor und wurde nie praktiziert, abgesehen von den frühmittelalterlichen Eingriffen deutscher Könige und römischer Kaiser, die die Kirche hinnehmen mußte, da sie den Grundsatz der Freiheit der kanonischen Wahl erst im 11. Jahrhundert (Investiturstreit) erkämpft hatte.
- 27) -----
- 28) -----
- 29) Ja, soweit diese Lehren, Vorschriften oder Gesetze der Rechtgläubigkeit widersprechen. Hier gilt "man muß Gott mehr gehorchen als den Menschen" (Act 5,29).
- 30) -----

[Nach Johann Baptist Sigmüller, Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts, Freiburg i.Br.1909 S.365 träte eine Erledigung des päpstlichen Stuhles ein durch notorische private Häresie des Papstes, und zwar ipso facto, indem der Papst durch solche Häresie selbst aus der Kirche ausscheiden würde.]